



Treizième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 39 a) de l'ordre du jour

QUESTION DU SUD-OUEST AFRICAIN

Rapport du Comité de bons offices pour le Sud-Ouest Africain

Exposé des incidences financières présenté
par le Secrétaire général

1. Dans le projet de résolution que la Quatrième Commission a adopté à sa 769^{ème} séance (A/C.4/L.538), le Comité de bons offices pour le Sud-Ouest Africain créé par la résolution 1143 (XII) de l'Assemblée générale est invité à reprendre ses discussions avec le Gouvernement de l'Union Sud-Africaine, et il est prié de présenter un nouveau rapport à l'Assemblée générale lors de sa quatorzième session. Le Secrétaire général est en outre prié de continuer à fournir au Comité tout le personnel et toutes les facilités nécessaires.
2. A supposer que le programme de travail du Comité reste analogue à celui de 1958 - soit une réunion à New-York ou à Londres, une visite dans le Sud-Ouest Africain et une autre réunion pendant la quatorzième session de l'Assemblée générale -, il faudrait inscrire au budget un montant égal au crédit qui a été ouvert pour 1958. Le crédit ainsi ouvert pour 1958, au chapitre 4 du budget, est de 26.000 dollars, dont 12.000 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres, 12.000 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du personnel, et 2.000 dollars au titre des dépenses diverses.
